



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LOZANO, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 13 - URBANISME - BAYONNE.

CHEMIN DE L'ESTANQUET - ACQUISITION DE LA PROPRIETE INDIVISION OTAL/BORDET.

Monsieur GOUFFRANT présente le rapport suivant :

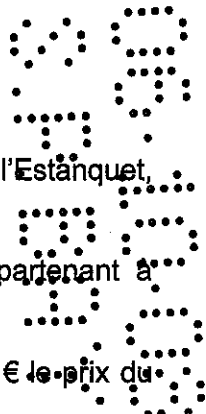
Mes Chers Collègues,

La Communauté d'Agglomération est propriétaire d'une unité foncière chemin de l'Estanquet, destinée à recevoir le futur pôle territorial de formation de la Chambre des Métiers.

Enclavé dans cette propriété, se trouve un bien à usage d'habitation inoccupé, appartenant à l'Indivision OTAL/BORDET que les propriétaires souhaitent céder.

Vu l'estimation des Domaines n° 2008V0562 en date du 21 mai 2008, fixant à 317 000 € le prix du bien ;

Vu les négociations d'achat entreprises avec Mesdames OTAL et BORDET et leur courrier d'accord du 02 août 2008 ;



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 06 OCT. 2008

Affiché le 06 OCT. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président *Bélagué*

Pierre GRENADE

Considérant que ce bien d'habitation n'est pas compatible avec l'usage de la zone, et qu'il pourra être à terme, et selon les besoins du pôle des métiers, intégré à l'opération ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

- décider l'acquisition auprès de Mesdames OTAL et BORDET, d'une propriété à usage d'habitation située Chemin de l'Estanquet à Bayonne, cadastrée section CR 14, d'une superficie de 1 304 m² ;
- acquérir le bien au prix de 317 000 €, conformément à l'estimation des Domaines ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

